

En quoi le diocèse bénéficie-t-il du travail des fidèles de l'Opus Dei?

28 nov. 2007

Le travail et la vie entière des personnes de l'Opus Dei, dans la mesure où elles sont fidèles à leur vocation, constitue une partie du bien spirituel et apostolique de leur diocèse. En vertu du charisme propre de l'Opus Dei, la contribution de ses fidèles au bien du diocèse a pour théâtre la vie séculière, comme c'est le cas pour l'immense majorité des

catholiques : le milieu familial, culturel, économique, politique, etc.

C'est là que les personnes de l'Opus Dei, jouissant de la même liberté et de la même autonomie que quiconque, s'efforcent de vivre à fond selon l'Évangile : autrement dit, de servir les autres pour Dieu.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-be/article/en-quoi-le-
diocese-beneficie-t-il-du-travail-des-
fideles-de-lopus-dei/](https://dev.opusdei.org/fr-be/article/en-quoi-le-diocese-beneficie-t-il-du-travail-des-fideles-de-lopus-dei/) (8 août 2025)